



Litige avec mon ancien propriétaire

Par **micou31**, le **28/01/2013 à 09:53**

Bonjour, Mon ancien propriétaire m'a mise à l'huissier pour une somme que je conteste. J'ai une lettre de l'huissier me demandant de régler sous huitaine faute de quoi ils saisissent le tribunal.rnquestion: est-ce que mon affaire peut passer au tribunal et être jugée sans que je sois présente et sans que je puisse me défendre? Merci de me répondre assez rapidement... Je stresse;

Par **cocotte1003**, le **28/01/2013 à 20:06**

Bonjour, avez vous les preuves que vous avez réglé ses sommes ou que vous ne les devez pas, cordialement

Par **micou31**, le **28/01/2013 à 23:18**

Bonsoir, en partie seulement... C'est assez compliqué c'est pour ça que je veux être sûre d'être au tribunal. Je n'ai pas de gros moyen pour me payer un avocat, mais hélas encore trop pour avoir l'aide judiciaire. Je me suis inscrite à une association (payante: clcv)qui doit écrire à mon ex proprio avec copie a l'huissier mais depuis quinze jours, ils n'ont encore rien fait.Je veux juste être assurée qu'ils ne pourront pas aller au tribunal sans ma présence.merci